

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

### 1. Intitulé du projet

Programme Immobilier Ouest Vallès

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EPT PLAINE COMMUNE

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Mathieu HANOTIN- Président de l'EPT Plaine Commune

RCS / SIRET

2 0 0 0 5 7 8 6 7 0 0 0 1 8

Forme juridique

Syndicat Intercommunal

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement	b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10ha, ou dont la surface de plancher au sens de l'article R 111-22 du code de l'urbanisme ou l'emprise au sol au sens de l'article R 420-1 du code de l'urbanisme est comprise entre 10 000 et 40 000 m <sup>2</sup> .

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La commune de Pierrefitte-sur-Seine et l'Agglomération Plaine Commune ont conclu une convention d'intervention foncière avec l'EPFIF. Dans ce cadre, l'EPFIF assure la maîtrise foncière du périmètre de projets. Une procédure de déclaration d'utilité publique sera engagée pour finaliser l'acquisition des parcelles. Elle sera prise au bénéfice de l'EPFIF.

Le secteur Vallès, se situe à proximité piétonne du centre-ville. Il se trouve le long de la RN1 qui est désormais bien desservi par des infrastructures lourdes de transport : RD28, Tramway T5, T11 Express. Cette localisation au contact du centre-ville et du quartier ANRU Joncherolles/Fauvettes, en fait un périmètre stratégique pour créer le lien entre le nord et le sud de la commune. Le projet situé du 73 au 93 avenue Lénine à Pierrefitte-sur-Seine permettra la création d'environ 375 logements familiaux, dont 25% de logements sociaux.

Par ailleurs, le projet sera doté d'une programmation commerciale d'environ 1000 m<sup>2</sup> SdP, localisée en rez-de-chaussée sur la façade de l'avenue Lénine.

#### **4.2 Objectifs du projet**

L'opération immobilière a vocation à :

- Construire 375 logements neufs dont 91 logements locatifs sociaux à proximité de transport en commun (RD28, Arrêt de tramway 5 juste en face). Les 91 logements sociaux neufs qui seront construits doivent permettre la reconstitution de l'offre de logements démolis du projet « NPNRU » Fauvettes-Joncherolles.
- Compléter l'offre commerciale de proximité avec la création d'environ 1 000 m<sup>2</sup> de surface. L'installation de commerces et d'activités plus qualitatives dont le besoin est nettement identifié sur ce secteur participera à l'animation des rez-de-chaussée et à l'amélioration du cadre de vie des riverains et des usagers du boulevard urbain.
- Favoriser la dynamique et le rayonnement de cet espace de transition en créant une nouvelle offre de logements. Le projet respectera la Convention Qualité construction Neuve de Plaine Commune, qui limite les prix de vente des logements, afin que les populations locales puissent poursuivre leurs parcours résidentiel grâce à ce projet.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les travaux consisteront en :

- la démolition des bâtiments existants,
- la création d'une nouvelle voie entre la rue Pierre de Geyter et la rue Jules Vallès,
- la création de 375 logements

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Dans sa phase d'exploitation, le projet immobilier prévoit la reconstitution d'une offre de commerce plus adaptée à une offre de proximité avec des cellules commerciales en rez-de-chaussée d'immeuble.

Le cœur d'îlot sera végétalisé à destination des copropriétaires.

Il prévoit également la création d'une voie publique Nord-Sud qui s'inscrit dans le guide de l'aménagement des espaces publics de l'Établissement Public Territorial Plaine commune. La création de cette voie piétonne permettra de relier la rue Pierre de Geyter et la rue Jules Vallès et l'aération du tissu urbain densifié.

Le projet adressé du 73 au 93 Avenue Lénine entre dans le cadre de la requalification urbaine de l'ex RN1 entreprise en 2013. Il suit la volonté de créer une nouvelle entrée de ville au Sud de la commune et permettra de rendre celle-ci plus attractive et plus agréable à pratiquer. Ce projet est également tourné vers le Nord de Pierrefitte et contribue à l'objectif d'un centre-ville élargi et dynamique dont le développement s'appuie sur le renouveau de l'Avenue Lénine. Il participe à faire du secteur « Ouest Vallès » l'interface entre l'entrée de Ville au Sud et le centre-ville au Nord.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une procédure de déclaration d'utilité publique. La procédure doit permettre de finaliser la maîtrise foncière.

Le projet immobilier sera conforme au PLUI de Plaine Commune.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
superficie globale du terrain	1,3 ha
surfaces démolies	7 255 m <sup>2</sup> SU
surfaces construites (nb et SDP logements)	375 logements soit env. 25 000 m <sup>2</sup>
surfaces construites (SDP commerces)	1 000 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

73 au 93 avenue Lénine à  
Pierrefitte-sur-Seine

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 2 ° 3 5 ' 9 6 " 686 Lat. 4 8 ° 9 5 ' 8 3 " 529

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ANNEXE 7
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ANNEXE 7
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ANNEXE 8
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ANNEXE 7
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ANNEXE 7

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN Approuvé Approuvé par arrêté préfectoral du 21 mars 1986 modifié le 18 avril 1995, le périmètre de risques définit des zones correspondant aux anciennes carrières de gypse. Le site de l'opération n'est pas situé dans le secteur (Cf. ANNEXE 9)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La politique nationale de gestion des sites et sols pollués repose sur la gestion des risques sanitaires et environnementaux suivant l'usage des milieux. Sur la base de ce principe une méthodologie a été établie et s'applique à tous les sites présentant potentiellement des problématiques de pollution dans les sols et autres milieux. Toutes les pollutions seront traitées selon cette méthodologie, dans le respect de la réglementation. ANNEXES 10
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Origine de l'eau distribuée à Pierrefitte-sur-Seine : Eau d'origine Superficielle (Données DRIEE)
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ANNEXE 7 Natura 2000 des sites de Seine-Saint-Denis (93) (FR1112013) : - Parc de la Courneuve : 2,5 km - Ile-Saint-Denis : 2,6 km
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les données ades.eaufrance.fr présentent 3 piézomètres à proximité du site d'étude. Leurs données datent mais elles font état d'une nappe située entre 7 et 8 m de profondeur. Le projet prévoit qu'un niveau de sous-sol et n'impactera donc pas la nappe.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit la démolition des bâtiments existants (plusieurs pavillons, des locaux commerciaux et d'activités) et la construction de logements. Des études techniques viendront préciser le volume de matériaux issus de la démolition et ceux nécessaires aux futures constructions.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur est complètement urbanisé et très éloigné d'espaces de respiration ou de réservoir de biodiversité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site entièrement artificialisé et situé en zone urbaine dense.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de l'opération n'est pas situé dans le secteur impacté par le PPRN mouvement de terrain de la commune (Cf. ANNEXE 9)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les enjeux pollutions, si les études complémentaires réalisées une fois la maîtrise foncière obtenue en révélaiient, seront traités selon la méthodologie (Cf. ANNEXE 10). Le projet ne pourra être réalisé qu'en traitant ces enjeux.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est situé au cœur d'un réseau de transport en commun dense (RER D, Tramway T5, Tramway Express T11, bus). Ainsi le projet prévoit moins d'une place de parking par logements afin de favoriser les mobilités douces.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant la phase travaux, le projet sera source de bruit temporaire (à court terme).  Le secteur est situé à proximité de voies de transport en commun et routier bruyantes. Une étude acoustique a été réalisée. Les objectifs d'isolement des façades des bâtiments du projet DnT,A,tr ont été calculé. Le projet prendra compte de ces préconisations pour les intégrer. ANNEXE 12
Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, seuls les engins de chantier seraient à l'origine d'émission de gaz d'échappement.</p> <p>Le chantier tiendra compte de l'environnement du site et s'efforcera de réduire les impacts.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La démolition des bâtiments existants et la création des parking en sous-sol généreront des déchets qui seront traités en fonction de la réglementation en vigueur.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

L'opération « Ouest Vallès » est située dans le périmètre dit "Jules Vallès" qui est concerné par une orientation d'aménagement programmée (OAP) au PLUI. Ce secteur doit à terme faire l'objet d'une opération d'aménagement accueillant une programmation mixte (logements, activités et équipements publics). Des études urbaines et opérationnelles doivent encore être engagées pour définir : la programmation, le calendrier opérationnel, le bilan et financement des équipements publics ainsi que le mode de désignation de l'aménageur.

Au contraire, le périmètre opérationnel « Ouest Vallès » est opérationnel à court terme : le foncier est en partie maîtrisé et un opérateur est désigné.

Les Collectivités envisagent de déposer le dossier de DUP au bénéfice de l'EPFIF sur ce périmètre rapidement, pour finaliser la maîtrise foncière du site. Il est précisé que l'EPFIF, Plaine Commune et la Ville de Pierrefitte-sur-Seine ont d'ores et déjà signé un protocole d'accord avec le promoteur Pichet, en vue de la concrétisation du projet. Les partenaires souhaitent entrer rapidement en phase opérationnelle.

Ces deux opérations sont complètement déconnectées en terme de calendrier sans visibilité à ce jour sur la sortie opérationnelle du premier secteur évoqué.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Concernant les enjeux acoustiques, l'étude acoustique conclue que en se basant sur les résultats des calculs réalisés, les objectifs d'isolement des façades des bâtiments du projet DnT,A,tr ont été calculés. Des valeurs de 30 dB à 37 dB en fonction de l'étage et de l'orientation de la façade sont préconisés. 0

Ces préconisations seront respectées dans le projet.

Concernant les risques de pollution, ils seront traités selon la réglementation en vigueur et selon la méthodologie présente en annexe 10.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet qui sera développé tiendra compte des enjeux à traiter (pollution, bruit) suite aux études réalisées ou à réaliser notamment par des mesures d'isolation du bâtiment, le traitement de la pollution éventuelle.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement ; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Étude bibliographique des enjeux écologiques Annexe 8 : Plan d'exposition aux bruits Annexe 9 : Périmètre de risque lié à la présence d'anciennes carrières Annexe 10 : Méthodologie relative aux études de sol + Études historiques des parcelles Annexe 11 : Éléments concernant la hauteur de la nappe Annexe 12 : Rapport acousticien

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

*Saint-Denis*

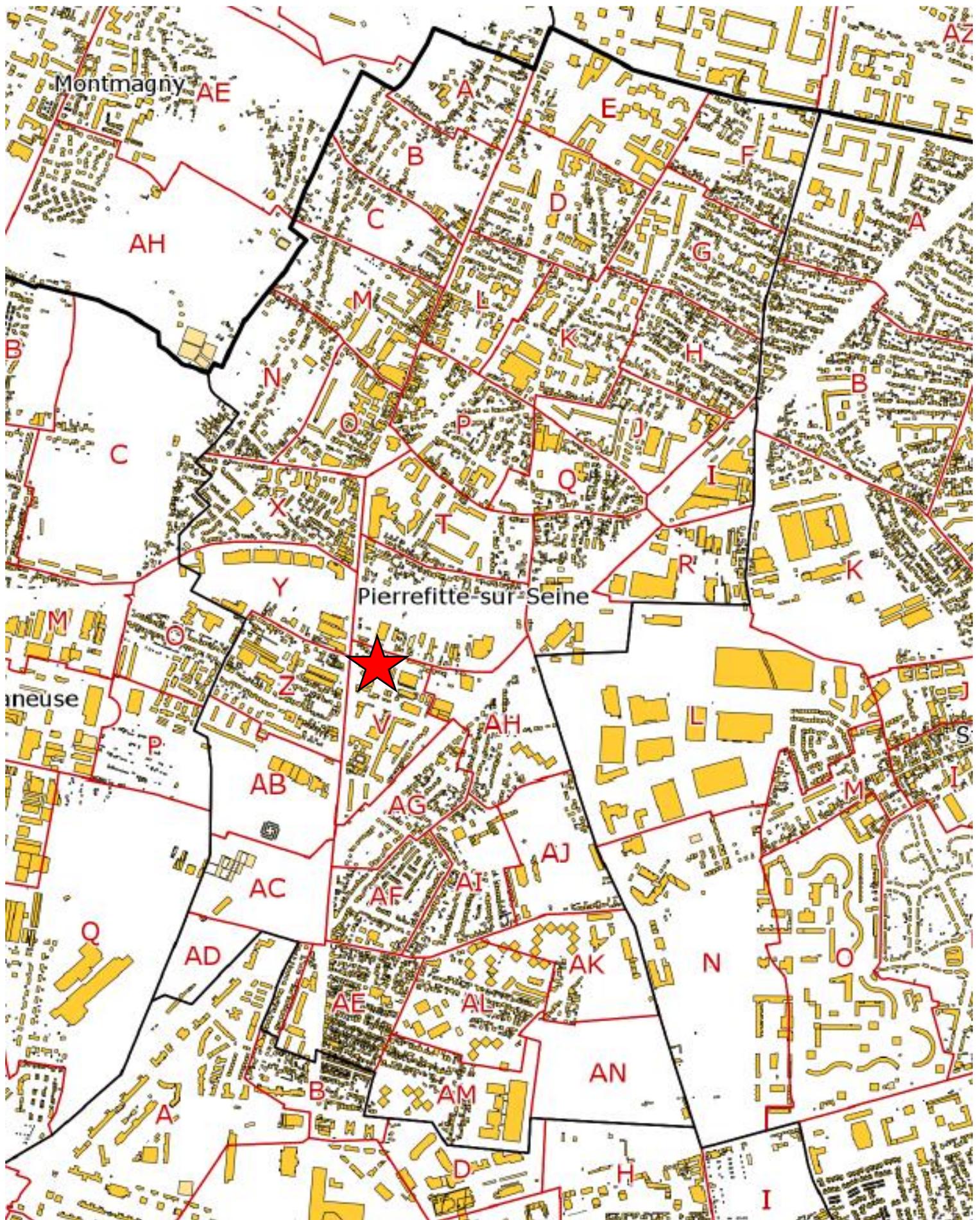
le,

**18 DEC. 2020**

Signature

  
**Alexandre FREMIOT**  
Directeur Général des Services







PARKING - V 42



PAVILLON - V 43



PAVILLON - V 44



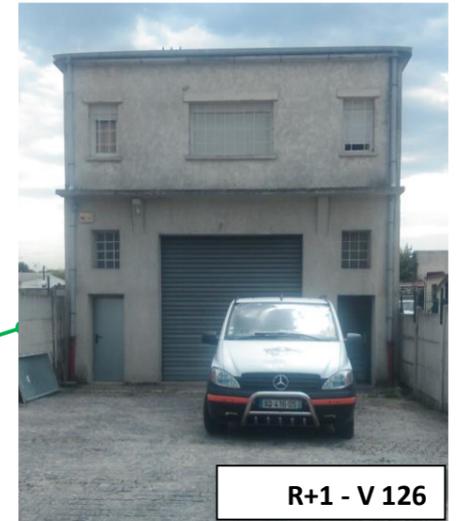
PAVILLON - V 45



PAVILLON - V 46



ENTREPOT - V 103



R+1 - V 126



POINT DUR STATION ESSENCE - V 104



TERRAIN - V 106



LOCAL DIVERS - V 40



PAVILLON - V 39

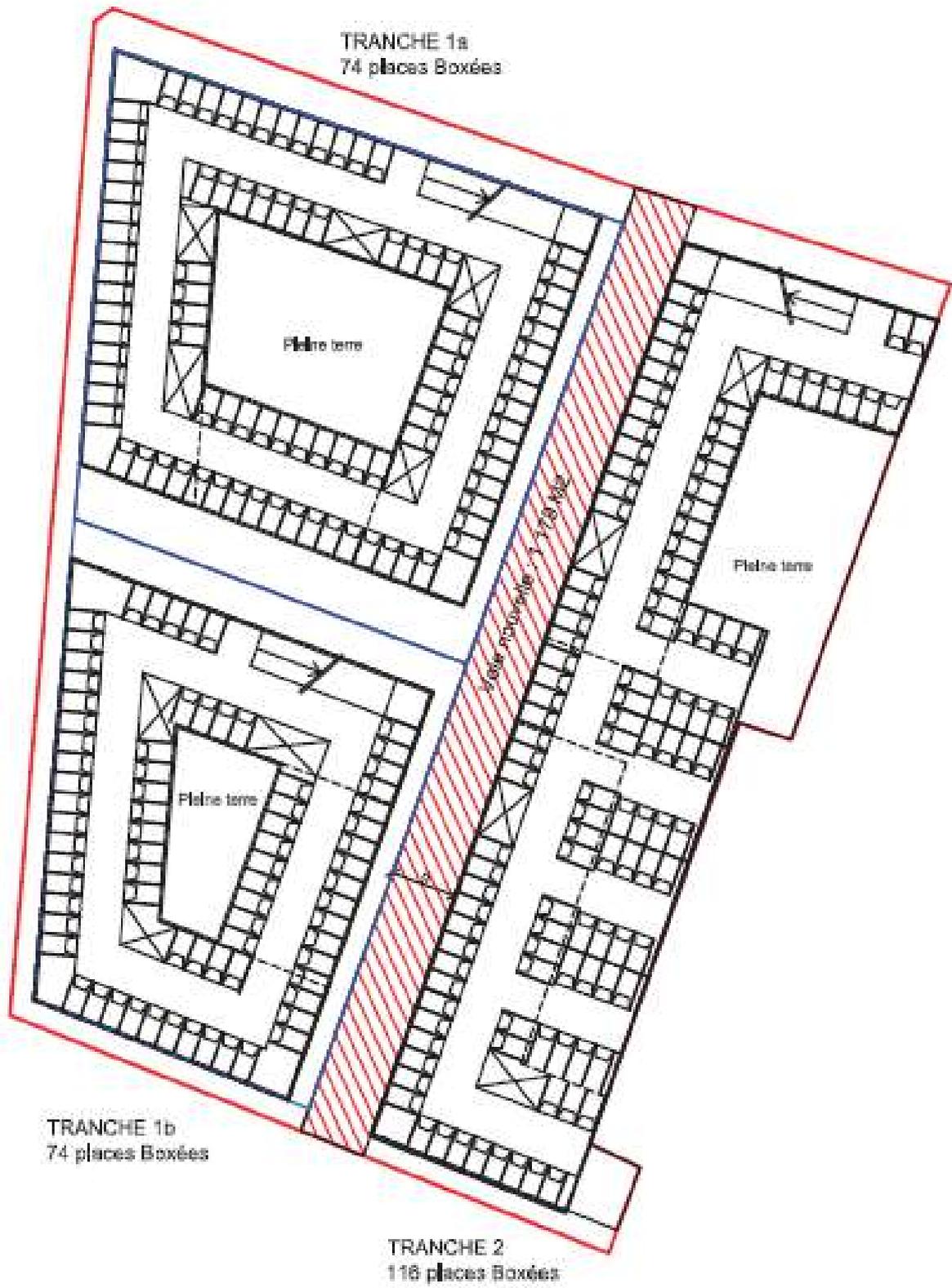


PAVILLON - V 60



# PLAN DE MASSE





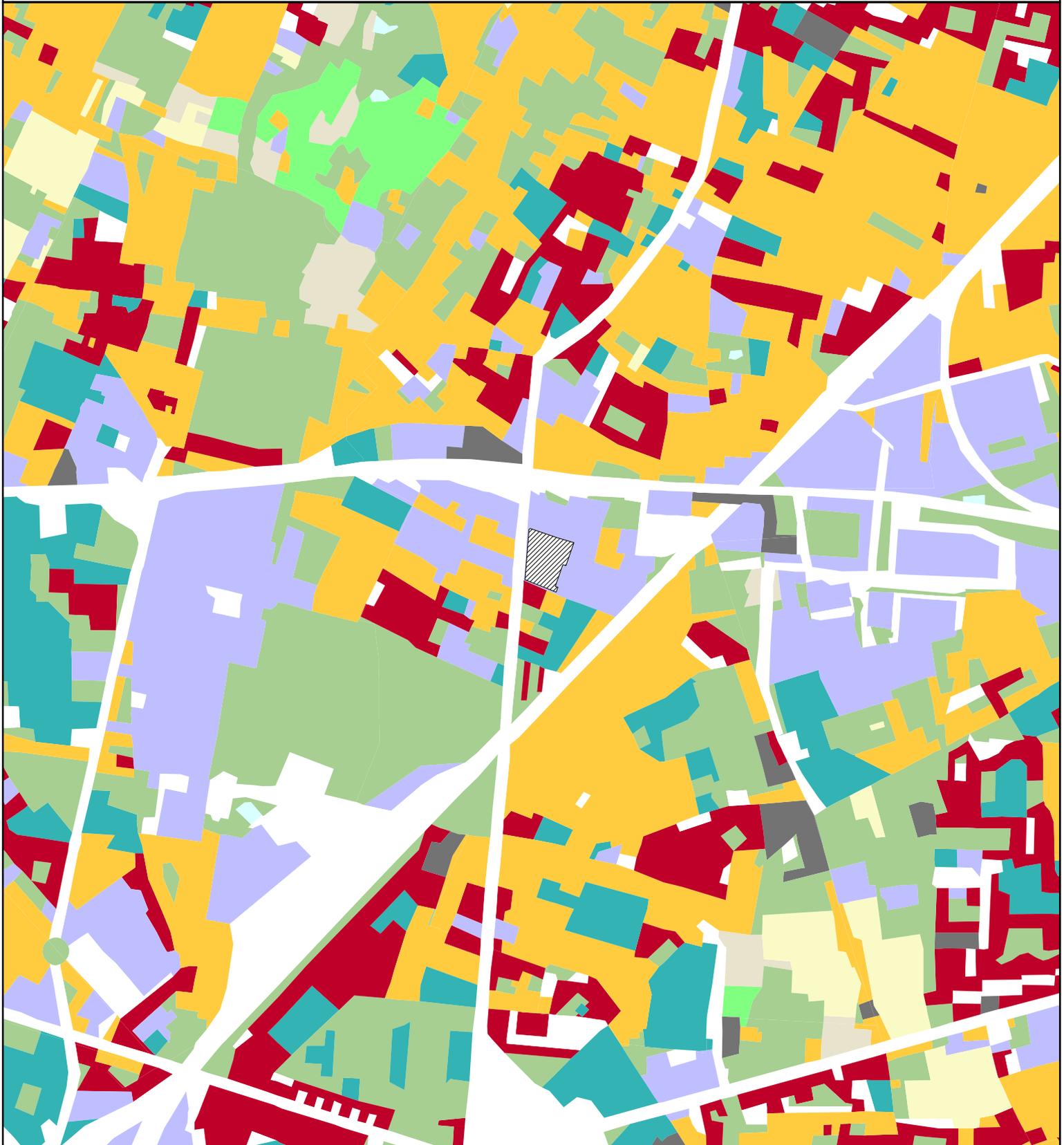
**PLAN Sous Sol**

# CARTE D'OCCUPATION DES SOLS

Projet Ouest Vallès - Pierrefitte-sur-Seine



0 250 500  
m



# CARTE DES ZONES NATURA 2000

*Projet Ouest Vallès - Pierrefitte-sur-Seine*

 Projet Ouest Vallès

 Hydrographie

 Zone Natura 2000

